



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 6 avril 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Françoise PRESSE.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

**OBJET :** 14 - Signature de la convention d'échanges partenariaux sécurisés entre la Police Nationale (Sécurité Publique) et la commune de Besançon - Modalités pratiques pour respecter des conditions de confidentialité et de sécurité des échanges

**Signature de la convention d'échanges partenariaux sécurisés  
entre la Police Nationale (Sécurité Publique)  
et la commune de Besançon**

**Modalités pratiques pour respecter des conditions de  
confidentialité et de sécurité des échanges**

**Rapporteur : Mme l'Adjointe POISSENOT**

Le 5 janvier 2017, M. Benoît DESFERET, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Doubs, proposait par courrier à M. le Maire de Besançon de signer une convention d'échanges partenariaux sécurisés et l'informait de ses modalités pratiques.

A cette occasion, il était précisé que la transmission aux collectivités territoriales des données à caractère technique ou opérationnel de la délinquance obéissait à des règles définies par instruction ministérielle relative à la communication sur les chiffres de la délinquance enregistrés.

Afin d'organiser ce type d'échanges partenariaux, une convention type technique (ci-jointe) doit être signée afin de garantir le caractère indispensable du respect des conditions de confidentialité et de sécurité des échanges et ne porter que sur des données anonymisées utiles à un diagnostic partagé.

Pour ce faire, des procédures de sécurisation de ces transferts doivent être respectées. Les parties devront prendre toutes dispositions utiles pour garantir la protection et la sauvegarde sécurisée des documents transmis et la mise en place d'une procédure d'habilitation et de responsabilisation systématique des agents qui ont à en connaître.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention type,
- désigner M. Jean-Pascal REYES, Directeur de la Sécurité et de la Tranquillité Publique, en qualité de référent.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Préfecture du Doubs

Reçu le **14 AVR. 2017**



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

Danielle DARD.